

Convocation du Conseil Municipal

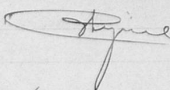
Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront
à la Mairie, à 8 heures du matin, le dimanche 19 février
1911 pour la Session ordinaire de février.

Objet de la séance:

1. Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.
2. Assistance médicale gratuite. Révision de la liste.
3. Soutiens de famille; Demandes d'allocations journalières.
4. Demandes de brevets d'incorporation.
5. Curage des ruisseaux.
6. Chemins vicinaux ordinaires; préparation du programme de 1912.
7. Chemin de Maupeithuis; adjudication.
8. Chemin de la Morinière à la Chaussée; acceptation du projet de construction.
9. Chemins de petite Com. Nos 3 à 20; Fournitures d'approvisionnement pour
entretiens pendant les années 1911-1912-1913. Soumission Bachelier.
10. Cession d'un terrain à la Commune de Reffo par suite d'une mise à l'aligne-
ment au Bourg; fixation du prix d'achat.
11. Acquisition et échange de terrain.
12. exhaussement à la cote 5^m40 du chemin de G^{de} Com. N^o 85, entre la
route Nationale N^o 23 (Chaussée de Pont-Krusseau) et l'extrémité Ouest
du village de la Haute-He.
13. Encrochements pour protection du village de la Haute-He.
14. Demande de suppression du barrage fixe établi au front de la Seve
à Pont-Krusseau.
15. Conseil des Bred-hommes; désignation des délégués pour la révision des
listes électorales.
16. Affaires diverses.

Reffo, le 13 février 1911

Le Maire



Session ordinaire de Février

Séance du 19 Février 1911

L'an mil neuf cent onze, le dix-neuf du mois de Février à
huit heures du matin,

Le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le
Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de M^e Legier Maire pour la session ordinaire
de février.

Présents: M. H. Legier, Saurette, Lefon, Kaine, Houvi, Kambaud.

Fouquet, Bourd, Giller, Aubin, Patry, Bourcier, Gervais, Fardier,
Télasque, Bahaud, Gautier, Far marilliet et Far
Monsieur J. Astaud exécuté

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884, le
cité procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil. Monsieur Far marilliet ayant obtenu la majorité
des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il
a acceptés. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Assistance aux vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes
d'assistance des vieillards des infirmes et des incurables, tendant
à bénéficier de la loi du 16 juillet 1905, lesquelles demandes ont
déjà été soumises à l'examen du Bureau de Bienfaisance.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré arrête
comme suit la présente liste :

Indigents à recevoir à domicile,

1. Gendron Mathurin, à la Bassée, admis pour 5 francs
(enfants lui donnant le complément)
2. Bogi Aimée Léontine, à Pentemault, admise pour 15 francs
3. Bogi Aimé, à Pentemault, admise pour 10 francs. (logé par
chef de saur)
4. Farineau Pierre Jacques, à Pentemault, admis pour 10 francs
(le fils Jean payant demi 5⁺)
5. Rouard Ernestine Veuve Cavalin, à Pentemault, admise
pour 10 francs (logé chef elle)
6. Georges Léonard, au Fort-au-Blé, admis pour 8 francs
(enfants payant demi 4⁺)
7. Ronau Marie Françoise Raboulet, à Maupeithuis, admise pour 5 francs
(enfants payant demi 10⁺)
8. Fédouneau Aristide, à l'Orche-Divier, admis pour 5 francs
(enfants payant demi 10⁺)
9. Fédouneau Joséphine V^e Denis, à la moirière, admise pour 5 francs
(logé chef son gendre qui donne également 5 francs)
10. Renaud Henry, au Fort-au-Blé, admis pour 8 francs
(enfants payant demi le complément)
11. Astaud Emile, aux Houllins, admis pour 5 francs
(enfants payant demi 10 francs)
12. Haumon Marie, à Northouse, admise pour 10 francs
(logé chef ses parents)
13. Guilbert Jeanne V^e Meiraud, rue de l'Industrie n° 15, admise
pour 10⁺. (le gendre donne 5 francs)

Demandes non admises ou ajournées.

1. Peltreau Marie Joséphine Veuve Galin à Maupeithuis, ajournée
(dossier incomplet)
2. Brochard Joséphine Veuve Cattard, à la Grand-haut, refusée

- recut de ses enfants, une somme supérieure à 15⁺
3. Kétron Jean, au Chêne Gala, rejéti: possède une rente viagère de 20 francs.
 4. Hambaud Rose Veuve Marcis, à le Grand Sais, rejéti, n'a pas l'âge et n'est pas informé.
 5. Fraboulet Jean Marie, à Hautfortville, n'a pas l'âge.
 6. Batis Jeanne Veuve Hervé, rue Chupist, ajournée, dossier incomplet

Demandes d'augmentation admises

1. Davé Ghéme, au Châtelier, inconnable augmenté de 2⁺ (soit 10⁺)
2. Patquier mari, à le Fourdournier, augmenté de 5⁺ (soit 10⁺)
logé chez ses parents
3. Gendron fme Baty, au Port-au-Ble, augmenté de 5⁺ (soit 15⁺)

Demande d'augmentation non admise.

1. Fraignant Jean, à Saintes (dossier incomplet, ajourné).

Le point de départ du paiement des allocations mensuelles est fixé au 1^{er} mars 1911

Observations de la Préfecture.

1. Prieux homme V^e Michaud, se ajourner, (il n'appartient pas au métrier d'opérer la feuille contributive du fils, - fournir une feuille de renseignements. - main tenue à 15⁺ avec rappel du 1^{er} Janvier 1911.
2. Guillou Veuve Denis, si cette postulante est dans l'indigence pourquoi a-t-elle l'âge d'un prix aussi élevé? (16⁸⁸ de cont^{com})
3. Maillard Pierre, admission approuvée à 5 francs.

Assistance médicale gratuite
Pétition de la liste.

La liste supplémentaire des indigents dressée par le Bureau de Bienfaisance dans la séance du 15 février courant et comprenant une seule famille, est approuvée par le Conseil municipal

Soutiens de famille
Demandes d'allocations journalières

M^r le Maire dépose sur le bureau des demandes d'allocations journalières, conformément à l'article 22 de la loi du 21 mars 1905

Le conseil après examen de ces demandes donne les avis suivants:

| | | |
|---------------|-------------------|---|
| classe 1909 - | Prithière Pierre | avis très favorable |
| | Châtelier Pierre | - d. - |
| | Vanchereau Pierre | - d. - |
| | Melbin Pierre | - d. - |
| | Granet Claude | avis favorable |
| | Biret Charles | - d. - |
| | Quivy Pierre | - d. - |
| | Baron Jean | - d. - |
| | Letage François | avis défavorable (dossier incomplet et n'est pas dans une situation nécessiteuse) |
| | Chaurin Louis | avis défavorable (n'est pas l'indispensable soutien de la famille) |

Le Conseil est d'avis que l'allocation journalière de 0⁺75 accordée des secours des familles des jeunes gens et après soit maintenue

elles-ci étant toujours dans la même situation
Savoir :

| | | |
|---------------------|-----------------|---------------|
| Hamon Jean Baptiste | - au Bourg | } classe 1905 |
| Lemale Joseph | - au Châtelier | |
| Hautreau Lucien | - au Pont | |
| Coste Georges | - rue Nationale | } classe 1909 |
| Hajcau Martin | - Bretemoult | |
| Sorin Felix | - Châtelier | |
| Guitheny Gustave | - rue Fiers | |

nomme
Doulieu de famille - Honoré
en congé après un an de service.

Le Conseil municipal donne un avis très favorable à la demande
d'envoi en congé après une année de service de M. Alain Louis Jéso
habitant la Haute-Ille, soldat marin à Brest (Loi du 15 juillet 1889)

nomme
Demandes de secours d'incorporation

Monsieur le Président dépose sur le bureau quatre demandes
de secours d'incorporation :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré donne l'avis
suivant :

| | | |
|---------------------|-----------|------------------------------|
| Constantin Adolphe | - - - - - | classe 1906 - avis favorable |
| Pinel Martin | - - - - - | classe 1905 - " " |
| Codet Jean Baptiste | - - - - - | classe 1907 - " " |
| Grandjean Henri | - - - - - | classe 1910 - " " |

nomme
Curage des ruisseaux

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil municipal
qu'au commencement de chaque année, cette assemblée est
appelée à se prononcer sur l'opportunité des curages de ruisseaux
à effectuer, les 2 ruisseaux qui intéressent la Commune sont
celui de la Jaguère et le Danube.

Le Conseil municipal demande le curage du ruisseau
de Pont Rousseau surnommé "Le Danube", et en outre sur la
proposition de M. Saumette, il est d'avis de faire curer par les
propriétaires riverains, les fossés des chemins de la voirie urbaine.

nomme
Chemins vicinaux ordinaires
Préparation du programme
de 1912.

Monsieur le Président demande au Conseil s'il ne peut
pas mettre à l'étude un projet de construction de chemin vicinal
et de solliciter du Conseil général l'inscription de ce projet au
programme des travaux à subventionner en 1912 par application
de la loi du 12 Mars 1880.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré n'est
pas d'avis de présenter ce projet de construction de chemin vicinal
mais il demande la reconnaissance des chemins ci-après :

- 1° Chemin de la Basse-Lande à la Haute-Moussière,
- 2° Chemin de Maupeithuis à la route de Macheul,
- 3° Chemin de Prand à la Grotte.

nomme
Chemin de Maupeithuis
adjudication

Le dossier du chemin de Maupeithuis n'étant pas renvoyé
des bureaux de la Préfecture, le Conseil ne fixe pas le jour de
l'adjudication, mais il décide qu'une commission sera chargée de
voir les propriétaires afin d'obtenir l'abandon de leurs terrains.

Chemin de la Mouinière à la Chaussée

Monsieur le Maire dépose sur le bureau le projet de construction du chemin rural N° 6 de la mouinière à la Chaussée et donne lecture du rapport de l'agent-vojs cantonal.

travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le projet tel qu'il est présenté et prie Monsieur le Préfet de bien vouloir y donner son approbation afin d'exécuter les travaux le plus tôt possible. Les ressources pour couvrir la dépense sont comprises dans l'emprunt de 14.500 francs approuvé le 3 août 1910. De plus l'Assemblée sollicite du Département la subvention de 20 p. 100 à laquelle elle a droit.

Construction des chemins de la Crocardière à la Croix Médard et du Pont aux Erats. M.édard

Après une longue discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Conseil municipal relativement aux chemins de la Crocardière à la Croix Médard et du Pont aux Erats, M.édard, l'Assemblée décide d'exécuter ces chemins aussitôt les formalités remplies et conformément aux délibérations des 27 février et 25 Juin 1910.

Chemins de petite Cour 0023 à 20
Exécution d'approvisionnement pour entretien pendant les années 1911-1912-1913

Le Conseil accepte la soumission de M^e Paschalis, entrepreneur concernant les fournitures d'approvisionnement pour l'entretien des chemins vicinaux ordinaires N° 3 à 20 pendant les années 1911-1912-1913.

Cession d'un terrain à la commune par suite d'une mise à l'alignement au Bourg de Roze

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M^e Boullenger par laquelle celui-ci fait connaître qu'il refuse et accepte le prix de 2 francs le m² que lui a offert le Conseil municipal par sa délibération du mois de Novembre pour le terrain qu'il demande à ceder à la commune par suite d'un alignement qui lui a été donné, au Bourg de Roze, rue des Presbytères, objectant que cette offre n'est pas en rapport avec le prix d'achat de son immeuble.

Le Conseil, après en avoir délibéré maintient le prix fixé dans sa délibération précédente et est d'avis, si M^e Boullenger persiste dans sa demande de recevoir à la voie d'expropriation.

Echange de terrain à la Haute-He

Monsieur le Président communique à l'Assemblée une demande de M^e Gilles Michel, commis des Ponts et Chaussées à la Haute-He par laquelle celui-ci sollicite l'acquisition d'un terrain communal situé au droit de sa propriété village de la Haute-He, en échange d'une parcelle lui appartenant et située au même lieu.

provision de la main

Il résulte du procès-verbal d'expertise dressé par M^e Bloyard vojs communal que la parcelle que M^e Gilles demande à acquiescer est grevée d'un droit de passage de 1^m 75 de largeur en faveur de M^e Emile Auguste, sa surface est de 36 m² et est estimée à raison de 3^e le m², soit comme valeur totale, 108 francs, celle que ce propriétaire abandonnerait en échange à la commune est un jardin en taillis sur l'alignement du plan de la Haute-He, sa surface est de 31 m² et d'une valeur totale égale à celle du terrain communal.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et se rapportant aux dires de M. Floard et considérant que le terrain communal dont l'acquisition est demandée est d'aucune utilité aux habitants de la Haute-St, décide de faire, sans trouble ni retour, et échange avec M. Gillot.

En outre le Conseil demande la dispense de purge des hypothèques.

Acquisitions de terrain par suite d'alignement.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau demandée d'alignement, l'une de M^{lle} Cattan Marie à la tranchée sur le chemin de petite communication N^o 5 et la 2^e de M^{me} Chevalier au Chêne-Croix sur le chemin de petite C^{an} N^o 20.

Par suite de ces alignements, M^{lle} Cattan prend à la voie publique 13 m² de terrain et M^{me} Chevalier que M^{le} le Roger communal a cru devoir estimer à raison de 4 francs pour la 1^{re} (soit 13⁺ pour la parcelle) et de 2⁺ 25 pour la 2^e soit pour la parcelle.

Il invite le Conseil à bien vouloir en délibérer. Le Conseil municipal.

Considérant que les sus dites parcelles sont enclavées à la voie publique, improductives de revenus et grevées du droit de prescription.

Par ces motifs

Tout leur aliénation au profit des pétitionnaires et aux conditions ci-dessus.

Demande de M. Claret aux Chapelles

La demande de M^{le} Claret Martin, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain communal aux Chapelles est rejetée par le Conseil municipal attendu que celle-ci est indispensable aux habitants du village d'ign' elle leur sert d'aire chaque année pour y battre leur blé.

Conseil des Fieux hommes Délégués pour la révision des listes électorales.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer conformément à l'article 10 de la loi du 27 mars 1907 les délégués chargés de la révision des listes électorales du Conseil des Fieux hommes.

L'assemblée nomme :

- 1^o Electeur ouvrier, Bonhomme et Armand, plâtrier, à la Faux
- 2^o Electeur employé, Hervé Auguste, employé, au Landreau
- 3^o Electeur patron, Musseau Louis, entrepr^{se} de maçonnerie, à Paul

Le ravalement à la cote 5710 du ch⁷ de G^{te} 07 36188

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en raison du danger dont la Haute-St avait été menacé lors des derniers mandats que cette assemblée avait demandé dans ses précédentes délibérations (février et Novembre 1910) l'exhaussement à la cote 5710 du chemin de Grande C^{an} N^o 185 (parcelle comprise entre le passage à niveau du chemin de fer Grand-St et l'impératrice ouest du village de la Haute-St).

Il donne aujourd'hui lecture de pétitions émanant, pour

des habitants du village de la Haute-Île et l'autre d'un grand nombre de commerçants et d'industriels de Pont-Rousseau et du 4.^e canton de Santes demandant avec instance que cet exhaussement soit fait non seulement entre l'extrémité ouest du village de la Haute-Île et le passage à niveau du chemin de fer Nanterre-France, mais encore entre celui-ci et la chaussée de Pont-Rousseau (route Nat. le N^o 23).

A cet effet les habitants des rues Beau-Lorraine, Félix-Faure et du quartier de Pimel (4.^e canton de Santes) ont présenté leur pétition appuyée par une souscription s'élevant à 4521 francs; à celle des habitants de la Haute-Île est également jointe une souscription montant à la somme de 1597 francs.

Le Conseil municipal partage entièrement ainsi qu'il l'a déjà exprimé l'avis des pétitionnaires, il accepte leur souscription et vote pour y être ajoutée une somme de 3000 francs.

Il demande au Département de vouloir bien étudier attentivement la question et de faire procéder le plus tôt possible à cet exhaussement à partir de la chaussée de Pont-Rousseau jusqu'à l'extrémité ouest du village de la Haute-Île.

Emboîtements pour protection
du village de la Haute-Île

sur la proposition de Monsieur le Président, le Conseil municipal renouvelle avec instance sa demande du 27 Novembre 1910 au sujet des travaux d'emboîtements à faire le long du fleuve pour protéger le village de la Haute-Île de plus en plus menacé pendant les inondations.

Demande de suppression
du barrage fixe établi au pont
de la Seine à Pont-Rousseau

sur la proposition de Monsieur le Maire le conseil demande au nouveau ou à l'autorité supérieure que le barrage qui existe sous le pont de la Seine à Pont-Rousseau soit remplacé par un barrage mobile afin de faciliter l'écoulement des eaux pendant les crues de la susdite rivière.

Recouvrement des bases
de la route Nationale
N^o 137.

Le Président demande au Conseil de bien vouloir voter que tout propriétaire riverain des fossés de la route Nationale N^o 137 compris au plan dressé par M^e le voyer communal sera tenu de verser à la Commune le 1/3 de la dépense, soit par metre courant lorsqu'il sera procédé devant son immeuble au recouvrement des dits fossés, travail devenu indispensable dans la partie agglomérée de Pont-Rousseau aux Croix-Hauteins.

Le Conseil adopte la proposition de M^e le maire et exprime le désir que M^e le Préfet donnera son approbation à la présente délibération.

Ouverture de crédits

Monsieur le Maire communique au Conseil une délibération de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance portant vote d'un crédit supplémentaire de 760 art 749 du budget primitif de 1910.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'ouverture de crédit ci-dessus.

Sur la proposition de M. Maurice Le Hour, le Conseil municipal vote sur les fonds disponibles de la commune les crédits supplémentaires suivants:

Budget primitif de 1910 -

| | |
|--|-------|
| Art. 5. - Imprimés à la charge des communes | 2.50 |
| - 10. - Frais de confection du rôle des chiens | 1.44 |
| 26. - Contingent communal, dépenses des enfants assistés | 83.71 |

Total 87.65

Chemin de la Houssaye.
Demande de M. Guillet.

La demande de M. Guillet relative au chemin de la Houssaye est renvoyée à la Commission des Travaux Publics.

(Signatures)
E. Hauvoque, E. Lignier, M. V. Dubouché, A. Ullrich, A. Aubert, P. Fournier, Ch. Paturel, M. Bonin, A. Pélagey, E. Fournier, J. Duchesneau, J. Gauthier, J. P. Gauthier, J. P. Gauthier

les services
communes
Commission de
travaux publics